



COMMUNIQUE DE L'USP du 23 juillet 2018

Vous avez aimé le fichier [Hopsyweb](#) ?
Vous allez adorer le suivi des soins sans consentement en psychiatrie
par le ministère de l'Intérieur !

Après avoir permis fin mai, par décret, le fichage de toutes les personnes hospitalisées sous contrainte, avec un accès large à ces données, notamment par les préfetures, voici qu'un groupe de travail qui réfléchit sur l'évolution des missions des ARS (Agences Régionales de Santé) propose d'abandonner aux préfets le suivi des soins sans consentement. Il estime que « l'ensemble de ces procédures relève de la sécurité publique et non de la santé » !

Ce serait donc le ministère de l'Intérieur qui ferait la veille sanitaire pour les personnes souffrant de troubles mentaux et hospitalisées de ce fait contre leur gré en psychiatrie.

Actuellement, les préfets n'interviennent que dans les hospitalisations où un trouble grave à l'ordre public accompagne les troubles mentaux (environ 10 % des hospitalisations sous contrainte), et se montrent d'ailleurs de plus en plus sécuritaires dans leurs décisions de levées des mesures.

Quelle ironie amère quand on continue à nous parler de « destigmatiser » les personnes souffrant de troubles psychiques...

Il est inconcevable que ces problèmes de santé mentale soient confiés au ministère de l'Intérieur.

L'USP demande le retrait immédiat de cette proposition scandaleuse.

Claire Gekiere